



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 349-2025

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance extraordinaire tenue le 28^e jour du mois de mai 2025 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 349-2025 concernant les travaux de réfection de la toiture du garage municipal et décrétant un emprunt et une dépense de 325 530 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 juillet 2025.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 21^e jour du mois de juillet 2025.

Mélanie Ladouceur,

Adjointe à la direction générale et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement d'emprunt numéro : 349-2025

Je soussignée, Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 21 juillet 2025, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de juillet de l'an 2025.

Signé :

Mélanie Ladouceur
Adjointe à la direction générale et assistante-greffière